

#JSDJ2021

DEUXIÈME ÉDITION

JOURNÉE SCIENTIFIQUE DOC & JURIS



Doc & Juris

ACTUALITES DU DROIT CONGOLAIS ET OHADA



Droit,
Ressources Naturelles
et Développement
de la **RDC**





Sommaire

02 Contexte et Justification

03 Contacts

04 Retour à la JSDJ2020

05 Médias de la Première Edition

08 Chronogramme de la JSDJ2021

11 Le Prix Prof Gaston Kabwa Kabwe

12 Doc et Juris Team

13 Articles à la une





Contexte et Justification

La République démocratique du Congo (RDC) est l'un des pays les plus riches du monde en termes de ressources naturelles. En effet, les ressources naturelles de la République démocratique du Congo sont disséminées sur l'ensemble de son territoire, sur son sol et dans son sous-sol. La République démocratique du Congo contient un riche éventail de minéraux notamment le cuivre, le zinc, la cassitérite, le manganèse, le charbon, l'or, le cadmium, le colton et l'uranium. Le Congo est ainsi le plus grand producteur de cobalt au monde. L'on y trouve également du diamant, les gemmes et le minerai de fer. Certaines régions du Congo sont gâtées en monazite.

Ce pays au cœur de l'Afrique possède le majestueux fleuve Congo, le deuxième plus long fleuve d'Afrique, qui propose un potentiel hydroélectrique considérable. Son lac Kivu par ailleurs, qu'il se partage avec le Rwanda, contient de grandes quantités de biogaz et de méthane résultant de l'activité volcanique et de la dégradation des matières organiques à sa surface.

Bien plus, par sa forêt équatoriale, la République démocratique du Congo se positionne comme un « pays-solution » dans un contexte mondial de réchauffement climatique. Elle a une vocation salutaire par ses ressources naturelles traverse ses frontières qui va jusqu'à devenir un espoir mondial dans les programmes de frein au changement climatique mondial.

Par ailleurs, la République démocratique du Congo dispose de près de 80 millions d'hectares de terres arables,

4 millions de terres irrigables, dont 1% seulement cultivé. Avec cette potentialité la République démocratique du Congo est capable de nourrir environ 2 milliards de personnes au monde.

C'est la trame sur laquelle se déroulera notre réflexion : nous questionnons l'état du « Droit » sur les ressources naturelles eu égard aux enjeux de développement de la République démocratique du Congo.

En effet, la problématique coule de source : la RDC possède l'eau, les terres, les forêts, les mines, le gaz, mais elle est pauvre. Sa population meurt de faim et manque de tout. Les ressources naturelles échouent donc à servir les femmes et les hommes qui peuplent ce territoire. Le droit, instance de régulation de la société, y compris de la gouvernance, peut-il contribuer à résoudre ce paradoxe ? That is the question.

La Revue Scientifique Juridique Doc&Juris, lieu de réflexion et de recherche sur les questions de droit des affaires entre autres, sponsorisé par le cabinet d'avocats OVK LAW FIRM, dont le droit des affaires est le domaine de pratique privilégié, sous le parrainage de son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du territoire, en tant que premier patron de la gestion des ressources naturelles, a consacré la deuxième édition de la Journée scientifique annuelle à cette intéressante problématique avec pour thème :

« Droit, ressources naturelles et Développement de la République démocratique du Congo ».



Contacts

📍 **3, Av. BISMARCK**, Réf. Terrain de foot
Hop. Gén. de Kinshasa, **Imm. Startup**,
1^{er} Niveau, Kinshasa/Gombe, RDC

✉ contact@docetjuris.com
🌐 www.docetjuris.com

☎ +243 814 485 199
+243 853 238 879

✉ contact@ovklawfirm.com
🌐 www.ovklawfirm.com

☎ +243 810 788 642
+243 998 350 560

#JSDJ2020

PREMIERE
EDITION

JOURNÉE SCIENTIFIQUE DOC & JURIS

20^{ans} DE REFORME DES LOIS

BILAN, PERSPECTIVES ET DÉVELOPPEMENT DE LA RDC



DOC & JURIS

ACTUALITES DU DROIT CONGOLAIS ET OHADA

By OVK LAW FIRM

Médias de la première édition







Chronogramme de la JSDJ2021

Maître Strelly-Olivier Tshitenge M.

Avocat au Barreau de Kinshasa/Matete
International Executive MBA, Business administration - University of International Business and Economics (UIBE) et Licencié en Droit (bac+5) de l'Université Protestante au Congo
Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration.



MAÎTRE DE CÉRÉMONIE
09h30 - 09h45

MISE EN PLACE TERMINÉE

9h

9h - 9h30'

ACCUEIL DES INVITÉS ET DES INTERVENANTS

**HYMNE NATIONAL & MOT DE BIENVENUE
ET MINUTE DE SILENCE EN MÉMOIRE
DU PROFESSEUR GASTON KABWA KABWE**

Par Maître Jean-Claude KAKURA,
Coordonnateur Adjoint du Cabinet OVK LAW FIRM
9h30' - 9h40'

Maître Grâces MUWAWA LUWUNGI

Avocat au Barreau de Kinshasa/Matete
Doctorant en Droit
Expert international en droit du travail
et en recouvrement
Secrétaire Exécutif et Rédacteur en Chef de
la Revue Doc&Juris



MOT DU MODÉRATEUR
9h40' - 9h 45'

**INTRODUCTION GÉNÉRALE DE
LA JOURNÉE SCIENTIFIQUE**

9h50' - 10h10'

Maître Mathy YAV

Avocate au barreau de Kinshasa / Matete
Consultante en Droit (International) de l'Environnement
Membre de Alliance Internationale des Femmes
Avocates (AIFA - RDC)



Monsieur le Ministre d'Etat Guy LOANDO MBOYO

Avocat au Barreau de Kinshasa-Gombe
Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement
du territoire
Fondateur de la Fondation Widal
Avocat-conseil et administrateur des sociétés
minières, et autres
Mandataire en mine et carrières
...



**PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE
EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES
ET DÉVELOPPEMENT DES ESPACES PHYSIQUES**

10h15' - 10h35'

**VERS UNE UNIFORMISATION DU DROIT DES RESSOURCES
NATURELLES DANS L'ESPACE OHADA ?**

10h45' - 11h05'

Professeur Jean Michel KUMBU ki NGIMBI

Docteur en Droit,
Professeur Ordinaire à la Faculté de Droit de
l'Université de Kinshasa,
Recteur de l'Université Libre de Kinshasa,
Expert en Gouvernance du PNUD,
Avocat au Barreau de Kinshasa/Matete



Maître
Edmond CIBAMBA

Avocat au Barreau de Kinshasa/Matete
et Co-Fondateur de Elite Lawfirm
Mandataire en mines et carrières en RDC
Legal Consultant en Afrique du Sud,
Chef de Travaux



LA FISCALITÉ DES ACTIVITÉS MINIÈRES

11h15' - 11h35'

**PROSPECTION, EXPLORATION,
EXPLOITATION : LA CHAÎNE DES VALEURS
DES RESSOURCES NATURELLES**

11h45' - 12h05'

Monsieur
Yves KABONGO

Entrepreneur - PDG de KBG Capital,
Diplômé en Finance et Gestion des entreprises
de l'Université de Montréal (HEC) ainsi que de
l'université McGill au Canada,



Maître
BONDONGA LESAMBO

Associé Co-fondateur de **OVK Law Firm**
Avocat, Mandataire en Mines et Carrières,
Mandataire en Propriété industrielle



**LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES
DANS LES SECTEURS DES RESSOURCES NATURELLES EN RDC**

12h15' - 12h55'

13h05' - 14h00'

DÉBAT

PAUSE - DÉJEUNER

14h05' - 14h25'

14h40' - 15h00'



**PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE
ÉDITION DU PRIX PROF KABWA KABWE**

**LE RÔLE DU NUMÉRIQUE DANS LA PERSPECTIVE
DE L'OPTIMISATION DE LA GESTION
DES RESSOURCES NATURELLE**

14h25' - 14h40'

Monsieur le Ministre
Eberande KOLONGELE

Docteur en Droit,
Professeur à la Faculté de Droit de l'Université
de Kinshasa,
Ministre du Numérique,
Avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe



Maître
BIA BUETUSIWA

Directeur exécutif de Doc&Juris
Associé Co-fondateur de OVK Lawfirm
Avocat, Mandataire en Mines et Carrières,
Mandataire en Propriété industrielle



CONTENTIEUX DU DROIT DES RESSOURCES NATURELLES EN RDC

14h45' - 15h00'

**CONTENTIEUX DES RESSOURCES NATURELLES
ET POPULATIONS RIVERAINES**

15h05- 15h20'



Docteur

Achille André NGWANZA

Associé JUS AFRICA, Chargé de cours en droit de l'arbitrage dans plusieurs universités européennes et africaines, membre de la Cour internationale d'arbitrage, Président du groupe de travail OHADA du Comité français de l'arbitrage, Président de l'African Arbitration Group de l'IBA

Maître

Augustin MPOYI

Avocat et titulaire du Cabinet DELT-August, Expert de l'environnement et de gestion des ressources naturelles, Conseiller Technique Principal de CODELT



**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET EXPLOITATION
DES RESSOURCES NATURELLES**

15h25' - 15h40'

Maître

Baby AKWAMBA

Avocat et titulaire du Cabinet DELT-August, Expert de l'environnement et de gestion des ressources naturelles, Conseiller Technique Principal de CODELT



**ENJEUX DE LA LIBÉRALISATION DU SECTEUR
DE L'ÉLECTRICITÉ**

15h45' - 16h00'

Maître

Felix-Crédo LILAKAKO

Avocat au Barreau de Kinshasa/Matete, Conseiller Juridique et en Charge des partenaires dans différents Cabinets Ministériels, Initiateur et Coordonnateur de l'asbl UN CONGO NOUVEAU POUR TOUS, ...



**RESSOURCES FORESTIÈRES ET AGRICULTURE :
ENJEUX FONCIERS ET COMMUNAUTAIRES**

16h05' - 16h20'

16h25- 17h25'

DEBAT

FIN DE LA JOURNÉE

18h35'

Le Prix Prof Gaston Kabwa Kabwe



La Revue juridique Doc & Juris lance la 1ère édition du **Prix scientifique Prof. Gaston KABWA KABWE** en mémoire de son Directeur et Co-fondateur, décédé le 23 juin 2021. Voici le règlement de ce concours de rédaction, d'argumentation et de recherche juridiques, destiné à se pérenniser et ainsi honorer le nom de ce scientifique soucieux d'excellence. Règlement du concours de rédaction et recherche juridiques « **Prix scientifique Prof. Gaston KABWA KABWE** ».

Article 1

En vue de promouvoir la rédaction, l'argumentation et la recherche juridiques, la Revue Juridique Doc & Juris crée et organise un Concours dénommé concours de rédaction et recherche juridiques « Prix scientifique Prof. Gaston KABWA KABWE » (Prix Gaston KABWA).

Article 2

Le participant doit être étudiant régulièrement inscrit dans une faculté de droit d'une université congolaise au 30 novembre 2021 en premier ou deuxième cycle.

Article 3

Le sujet de la rédaction est libre mais doit porter sur un sujet en rapport avec le droit. L'étudiant qui participe au concours peut traiter du sujet de son travail de fin cycle ou de fin d'études. Le texte doit contenir un minimum de 3000 mots et un maximum de 5000 mots. Le texte doit être original, documenté et référencé.--

Article 4

Les rédactions sont envoyées par mail à l'adresse docetjuris prixkabwakabwe@docetjuris.com avant le 30 novembre 2021.

Le mail doit contenir les informations ci-après :

- Le nom complet, l'adresse, le numéro de téléphone, l'e-mail du participant ;

- Tout document apportant la preuve de l'inscription du participant dans une faculté de droit d'une université congolaise.

Le texte est envoyé en pièce jointe dans le mail, sans mention du nom et aucune mention identifiant le participant.

Le non-respect des consignes, toute information incorrecte, toute fraude, en particulier tout plagiat entraînera la disqualification du fautif.

Article 5

Les textes sont jugés en fonction de la qualité de rédaction (style, syntaxe), de la pertinence du thème abordé et de la qualité de la recherche.

Article 6

Cinq (5) finalistes sélectionnés par le Comité scientifique de la Revue juridique Doc & Juris seront proclamés le 15 décembre 2021.

Article 7

Les finalistes seront invités aux Journées scientifiques Doc & Juris 2021 qui auront lieu le 21 et le 22 janvier 2022.

Article 8

Un jury de cinq (5) membres, composé d'au moins un professeur de droit, un avocat, un magistrat et un juriste d'entreprise désignera les trois premiers parmi les finalistes.

Les résultats sont proclamés lors des Journées scientifiques Doc & Juris 2021, le 21 et le 22 janvier 2022.

Article 9

Le 1er lauréat recevra la somme de 500 USD.

Le 2ème, la somme de 300 USD.

Le 3ème, la somme de 200 USD.

Les textes des cinq finalistes seront publiés dans la Revue juridique Doc & Juris.

Tout autre récompense supplémentaire pourra leur être remise.

Article 10

Le Comité scientifique se réserve le droit de ne sélectionner aucun finaliste ou un nombre inférieur de finalistes au nombre prévu dans le présent règlement s'il n'estime pas la qualité des participations de niveau satisfaisant.

Article 11

En envoyant un texte pour le Prix Gaston Kabwa, le participant déclare accepter sans réserve et dans son intégralité le présent règlement.

Article 12

Tout litige découlant de l'application du présent Règlement est soumis aux juridictions congolaises compétentes.

Bia Buetusiwa, Directeur

Patrick Bondonga Lessambo, Directeur

Doc et Juris Team

PRESIDENT D'HONNEUR



LUKOMBE NGHENDA

Professeur Émérite à l'Université de Kinshasa,
Avocat
Docteur en Droit (Paris)
Licencié en Lettres (Paris-Sorbonne)
DES de l'Institut de Banque de Paris
Professeur émérite à l'Université de Kinshasa
Avocat à la Cour de Cassation

FONDATEURS



Désiré-Cashmir KOLONGELE EBERANDE

Avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe
Professeur à l'Université de Kinshasa
Docteur en Droit des affaires
(Panthéon-Sorbonne)
Ministre du numérique



Gaston KABWA KABWE

Professeur à l'Université de Kinshasa
Docteur en Droit privé (Panthéon-Sorbonne)
Avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe



BIA BUETUSIWA

Directeur exécutif de Doc&Juris
Associé Co-fondateur de OVK Lawfirm
Avocat, Mandataire en Mines et Carrières,
Mandataire en Propriété industrielle

DIRECTION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE



BIA BUETUSIWA

Directeur exécutif de Doc&Juris
Associé Co-fondateur de OVK Lawfirm
Avocat, Mandataire en Mines et Carrières,
Mandataire en Propriété industrielle



Patrick BONDONGA LESAMBO

Associé Co-fondateur de OVK Law Firm
Avocat, Mandataire en Mines et Carrières,
Mandataire en Propriété industrielle



Grâce Muwawa Luwungi

Avocat au Barreau de Kinshasa/Matete
Doctorant en Droit
Expert international en droit du travail
et en recouvrement
Secrétaire Exécutif et Rédacteur en Chef de
la Revue Doc&Juris

Articles à la une



Maladie à COVID-19 et contrats de travail

Décembre 2019 a constitué peut-être un tournant dans l'Histoire. En Chine, des personnes infectées par la maladie à coronavirus Covid-19 ont été identifiées et la maladie s'est répandue à travers le monde imposant des mesures inédites à l'échelle mondiale : fermetures des frontières nationales (même à l'intérieur du très intégré espace Schengen), fermeture des frontières provinciales ou urbaines à l'intérieur même des pays, confinements plus ou moins drastiques, fermetures des écoles et universités, ...

Par Bia Buetusiwa et Grâce Muwawa Luwungi

Lire plus sur www.docetjuris.com

Conditions et procédure de renouvellement des permis de recherche des substances minérales en Droit Congolais

L'exercice des activités minières de recherches en République Démocratique du Congo est subordonné à l'obtention d'un permis de recherches octroyé pour une durée déterminée par la loi en raison de la nature de la substance concernée.

Le législateur congolais avait retenu ce principe déjà dans l'exposé de motif de la loi n°007/2002 du 15 juillet 2002 portant Code Minier en ce ...

Par Maître Patrick BONDONGA LESAMBO

Lire plus sur www.docetjuris.com





Prix scientifique

Prof. Gaston KABWA KABWE
PREMIERE EDITION

EN MÉMOIRE DE SON DIRECTEUR
ET CO-FONDATEUR, DÉCÉDÉ LE 23 JUIN 2021



Droit,
Ressources Naturelles
et Développement
de la **RDC**



Doc & Juris

ACTUALITES DU DROIT CONGOLAIS ET OHADA

